

# Le risque d'insécurité alimentaire

## De l'imprudence écologique au démantèlement de l'État-providence

Georges COURADE \*

Si le risque alimentaire est parfois lié directement aux déconvenues et aux aléas de la production vivrière, il en va de moins en moins ainsi pour de multiples raisons :

— les niveaux d'autosubsistance baissent dans de nombreuses régions du Tiers-Monde connaissant la paix civile et l'urbanisation qui se généralise multiplie le nombre de consommateurs non-producteurs ;

— les crises alimentaires des récentes décennies, l'inégalité géographique dans l'adoption de variétés de céréales hautement productives dans les pays en développement, l'existence d'excédents structurels en Europe et aux États-Unis, ont contribué à accentuer l'internationalisation de la charge de nourrir la population de différents pays (de la Bolivie au Bangla Desh en passant par le Sahel ou l'Égypte) ;

— les silos pleins de certains pays ne constituent pas une garantie contre le risque d'insécurité vécu par de larges franges non solvables de la population (l'Inde des années quatre-vingt, par exemple).

Ces différents arguments militent en faveur d'une certaine *dissociation entre risque agricole et risque alimentaire* dans la perspective de la *maîtrise* de la sécurité alimentaire par ceux qui la poursuivent, qu'ils soient en position de producteur, de consommateur, d'arbitre, de donateur ou de vendeur.

Ces observations rendent compte de la complexité de l'approche de l'insécurité alimentaire, une fois celle-ci préalablement définie.

En bref, l'insécurité alimentaire dépendra de nombreux facteurs imbriqués et hiérarchisés rendant par là même chaque situation différente, même si l'on y retrouve des processus généraux à l'œuvre.

Dans un système complexe comme l'agro-alimentaire, le comportement des différents acteurs, situés entre l'offre et la demande, commande son devenir et donc l'apparition du risque. Chacun ici—producteur, intermédiaire, État, consommateur, etc. — n'a ni la même qualité de l'information, ni les mêmes

---

\* Géographe ORSTOM, Unité « Maîtrise de la Sécurité Alimentaire », 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10.

craintes, ni les mêmes moyens d'y faire face ou de faire supporter à d'autres l'insécurité qui le menace.

L'apparition de l'insécurité sera aussi liée au degré d'autonomie économique et sociale des acteurs dont on étudie l'exposition au danger. Le poids des déterminants extérieurs se fera d'autant plus sentir que l'espace considéré sera partie prenante de l'environnement international : change, prix mondiaux, endettement, dépendance technologique, etc.

L'insécurité peut trouver racine dans les moyens mis en œuvre pour la prévenir, l'amoindrir ou la canaliser : la politique agro-alimentaire par exemple. Il s'agira donc d'évaluer les mécanismes de régulation du système agro-alimentaire qui doivent gérer des intérêts contradictoires et à différentes échelles temporelles (court et long terme).

Avant d'aborder les « terrains », les liaisons « dangereuses », la prévention et les parades, il convient d'expliciter ce que recouvre la notion d'insécurité alimentaire et les limites objectives de sa mesure.

## 1. INCERTITUDES ET CONTROVERSES

### 1.1. La notion

La notion d'insécurité alimentaire ne repose pas sur une définition universellement acceptée. Les outils habituellement employés pour tenter d'en rendre compte sont pour le moins incertains et discutables. On peut se demander si elle est mesurable puisqu'elle fait intervenir des éléments objectifs flexibles de type physiologique et des éléments subjectifs liés à la culture et aux choix individuels. Y renoncer serait pourtant, s'interdire d'intervenir et laisser libre cours aux discours les moins légitimes.

Il s'agit de l'éventualité pour une population de ne pouvoir accéder, de manière stable dans le temps à un niveau de consommation correspondant à ses activités habituelles et à ses goûts, pour des raisons en grande partie indépendantes de sa volonté. Indépendantes de sa volonté à cause des incertitudes sur la régularité des approvisionnements et/ou sur les moyens (pouvoir d'achat, par exemple) d'acquérir une ration alimentaire suffisante et acceptable pour répondre aux exigences biologiques (dans la mesure où elles peuvent être correctement définies) et aux « styles » alimentaires. Incertitudes enfin, qui ont des probabilités de se réaliser inconnues ou parfaitement prévisibles.

Dans cette définition préliminaire et provisoire, on veut insister sur plusieurs aspects :

- la prise en compte prioritaire du consommateur final, qu'il soit ou non producteur ;
- l'importance de la satisfaction de la « demande » dans le cadre des habitudes alimentaires existantes, même en situation d'urgence, plus qu'en termes normatifs ;
- le caractère contingent (conjoncturel) ou prévisible (structurel) du risque ;
- la difficulté ou l'impossibilité pour les populations concernées d'avoir véritablement prise sur le risque à court terme.

Sur le plan biologique, l'insécurité se traduit par l'insuffisance d'absorption de nourriture à certaines périodes, revenant régulièrement (sous-alimentation structurelle, de « soudure » entre deux récoltes par exemple) ou de manière

inattendue ou accidentelle. La carence d'un aliment essentiel dans la diète (malnutrition et déséquilibre alimentaire) participe aussi de cette insécurité de l'alimentation.

## 1.2. Incertitudes et thèses en présence

Il faut relever ici les difficultés à apprécier correctement les besoins énergétiques et protéiques de base, en fonction des conditions d'existence des populations et de leurs choix culturels. Rappelons ici les travaux OMS/FAO (OMS 1974, WHO 1985)<sup>1</sup> ou les débats indiens sur le seuil minimal d'alimentation et la part des protéines nécessaires (travaux de SUKHATME et de l'Indian Council of Medical Research) qui ont permis d'estimer le revenu permettant d'acquérir le bol alimentaire minimal. Ce revenu sert dans le monde anglophone à désigner ce que l'on appelle la « ligne de pauvreté ». Ce type de référent a débouché dans les années soixante-dix sur une stratégie de développement dite des « besoins essentiels », aujourd'hui en veilleuse (GARCIA-SOUZA J. 1980).

La variabilité des besoins individuels, l'importance des données socio-culturelles<sup>2</sup> obligent à relativiser les notions d'individu de référence et de régime alimentaire minimum à partir d'un nombre limité d'aliments. Aussi n'est-il pas étonnant que l'estimation mondiale des personnes souffrant de la faim varie considérablement selon les sources<sup>3</sup> et soit plus un argument médiatique qu'une donnée scientifique.

À cette première série de controverses, s'en ajoutent d'autres liées aux positions institutionnelles dans la crise économique actuelle. La FAO, la Banque Mondiale et le Conseil Mondial de l'Alimentation ont développé des analyses dissemblables du concept de sécurité alimentaire pour ne s'en tenir qu'à la configuration onusienne. Ces conceptions diverses traduisent toutes les ambiguïtés d'une notion aussi connotée émotionnellement et de postulats de base réactualisés vu l'incapacité de la « science » économique à livrer les outils de « sortie » de la crise<sup>4</sup>.

La FAO fut, par vocation, la première à s'interroger sur la sécurité alimentaire... mais comme résultante d'un accroissement de l'ensemble de la production agricole, vivrière et d'exportation confondues. Elle met donc l'accent sur la libéralisation nécessaire du commerce international, la mise en place de stocks de stabilisation des prix (qui peuvent être de faible ampleur) et de sécurité (qui sont nécessairement élevés pour parer à de nombreux risques), des systèmes d'alerte rapide et sur une modernisation de l'agriculture reposant d'abord sur les semences améliorées et l'usage d'engrais. L'action sur les consommateurs et les groupes vulnérables reste secondaire dans cette institution dominée par les spécialistes des sciences agronomiques. La protection sociale et les politiques de revenu sont du ressort du Bureau International du Travail !

La Banque Mondiale<sup>5</sup>, institution financière, met en avant les coûts immédiats et récurrents du stockage de sécurité, des subventions, qu'elles soient destinées à la production ou à la consommation, et de la protection douanière ou réglementaire de la production agricole domestique. Elle estime prohibitifs les coûts d'une politique d'autosuffisance dans de nombreux cas, compte-tenu des possibilités d'approvisionnement à bas prix (de dumping !) en céréales sur le marché international. Partant de choix fondés sur les avantages comparatifs du moment et sur les coûts d'opportunité, elle admet l'intervention de l'État pour corriger les inégalités trop criantes tout en mettant en garde contre les gouffres financiers de la protection sociale politiquement difficile à

réduire. Le marché d'un côté, l'aide alimentaire de l'autre, lui paraissent des réponses adéquates à la demande solvable et non solvable, s'il n'y a pas de distorsions dans leur gestion.

Le Conseil Mondial de l'Alimentation créé en 1974 pour servir de laboratoire d'idées aux institutions d'aide et aux gouvernements met en avant à travers le concept de « stratégie alimentaire » la part essentielle de l'offre vivrière domestique complétée par une action en direction des consommateurs<sup>6</sup> et la nécessaire cohérence entre toutes les interventions. Cette approche ne récuse pas une certaine protection du marché intérieur et une politique de redistribution des revenus. L'aspect comptable et de court terme n'est pas ici dominant par rapport à l'appréciation du risque engendré par un recours massif au marché international en cas de retournement brutal de la tendance et de l'adoption de nouveaux styles alimentaires ne correspondant plus à l'offre alimentaire locale.

Ce rapide rappel des thèses en présence nous permet de constater l'importance des arbitrages entre options différentes qui peuvent conduire à l'insécurité alimentaire : aux producteurs brésiliens la vérité des prix, à ceux du Middle West, les subventions ! Il en va de même des *régulations*, c'est-à-dire des mécanismes de compensation ou d'ajustement susceptibles d'éviter les à-coups et d'amortir les déséquilibres entre l'offre et la demande, entre les prix et les revenus, entre l'importation et la production, entre les subventions aux intrants et celles aux aliments...

### 1.3. Le conjoncturel et le structurel

L'insécurité alimentaire apparaît quand une offre physique correspondant aux goûts des consommateurs n'existe pas en temps opportun ou, si elle existe, quand des individus ou une frange de la population ne peuvent y accéder faute de revenus suffisants ou en raison de prix élevés ou de termes de l'échange défavorables. On admet ici que la recherche, sous la contrainte, d'aliments de substitution (calories moins chères sur le marché ou recours à des plantes de survie) sont les effets de l'incertitude alimentaire et une façon de la réduire. Par ailleurs, les variations brutales des prix des denrées devenues rares, comme des éléments du troc, dans une période d'instabilité du marché sont à la fois révélateurs et facteurs aggravants de l'insécurité alimentaire.

Une conjonction de facteurs défavorables déclenche, à une période déterminée, une phase d'insécurité grave dépassant la pénurie habituelle et conduisant à une situation d'urgence comme cela s'est produit en Afrique, par exemple. Des facteurs structurels ont joué pour rendre la crise plus grave : dégradation du milieu, abandon du stockage villageois, réforme agraire mal conduite et « villagisation » démobilisatrice comme en Éthiopie ou en Tanzanie, etc. Il paraît donc difficile d'isoler ce qui relève de l'évènementiel et du structurel d'autant que le risque s'enracine dans une moindre vigilance par rapport aux sauvegardes utilisées dans le passé ou dans une confiance exagérée dans la modernisation ou le marché international.

L'actuelle abondance qui prévaut dans les pays du Nord (USA, CEE, Canada) préoccupés de vendre à des prix de dumping des excédents structurels dans un marché solvable rétréci ne doit faire oublier, ni les possibles retournements du marché (par suite des réductions des emblavures américaines, comme en 1972-73 ou de la sécheresse de 1988), ni les « cures d'assainissement » des balances des paiements imposées par le FMI, qui se traduisent entre autres par l'arrêt des subventions et la diminution des importations.

Dans ce domaine, dominé par les mesures de « bricolage » bancaire pour éviter le krach financier, de fluctuations monétaires et de dégradation des prix d'exportation<sup>7</sup>, il est plus que difficile de mesurer le risque d'insécurité encouru à moyen et long terme par un pays jouant la carte du marché. Ce qui est sûr par contre, c'est qu'il est long de recréer une agriculture vivrière importante quand celle-ci a été « suicidée », comme le montre le cas du Nigeria repensant sa politique agricole à la suite de l'effondrement des cours du pétrole.

Au total, il serait artificiel de vouloir séparer ce qui relève de la sécurité alimentaire mondiale, nationale et familiale, comme l'agro-alimentaire, du reste de l'environnement dans la détermination des éléments du risque.

## 2. LA FRAGILISATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Quelques éléments, combinés, conduisent à l'insécurité chronique ou accidentelle :

— le « terrain », qui facilitera le développement du risque s'il est déjà miné de l'intérieur, destabilisé de l'extérieur par une forme de dépendance ou « objectivement » vulnérable ;

— les processus accélérateurs dont les plus fréquents sont la rareté, la spéculation, l'inégalité des revenus et leur fluctuation et (ou alors à la fois) l'abus de position dominante.

Nombre de facteurs contribuent à amoindrir la bonne santé des systèmes alimentaires, voire à rompre les « équilibres » qui fondaient ces systèmes et à enclencher des processus régressifs. Nous retiendrons ici quelques facteurs et combinaisons de facteurs qui *peuvent* affaiblir ou mettre en péril les systèmes alimentaires : la gestion des relations que les sociétés entretiennent avec un espace et des « ressources » déterminées, les situations héritées et acquises résultant d'une accumulation d'expériences perçues négativement ou positivement et de régulations antérieures limitant les choix actuels ; les conséquences des projets vivriers des États contemporains et de l'internationalisation des systèmes alimentaires et les effets non désirés ou non perçus des arbitrages ou des options pris hors du champ agro-alimentaire. Non pour distiller un scepticisme typiquement académique, mais pour mettre en garde contre une approche simpliste du problème et dessiner les contours d'une action positive.

### 2.1. Une « reproduction » mal pensée et/ou mal gérée ?

Il nous faut parler ici de notions avancées principalement par les géographes au vu des *discordances* perçues entre le choix des sociétés, les contraintes naturelles, les « potentialités » agricoles et, d'une manière plus générale, la dotation en ressources. Au-delà de ces hiatus surprenants mettant les populations en question en position de faiblesse, les géographes avec les agronomes cette fois-ci, observant les capacités d'une population paysanne à préserver ses ressources et noteront, là aussi, des *disparités* dans la gestion à terme des ressources agricoles.

De la même manière, l'évolution démographique sera, elle aussi, *plus ou moins ajustée*, dans le cadre de stratégies de reproduction sociale visant à la fois, la préservation des bases matérielles de l'existence et d'un certain « ordre » social nécessaire à la pérennité de la société dans le cadre d'évolutions acceptées.

Ce qui vient d'être dit traduirait de « mauvais » choix. Choix qui ne

correspondent pas à une rationalité supposée connue des populations, à un savoir-faire accumulé ou acquis et dans certains cas, à un savoir technique (aptitudes culturelles des sols, par exemple).

Là où devrait régner l'abondance — climats pluvieux où des récoltes sont possibles toute l'année — la disette est fréquente, dans des régions pourtant sous-peuplées, comme au Zaïre<sup>8</sup>. La possibilité de recourir à la cueillette pour subvenir aux besoins de toute manière explique-t-elle le sort réservé à l'agriculture ? À contrario, des zones subissant de fortes contraintes connaissent des densités élevées : populations réfugiées dans les massifs montagneux d'Afrique Noire.

Les notions d'*erreurs et de scandales géographiques* ont pu être avancées quand distorsions entre dotation en potentialités et localisation des hommes étaient trop grandes (P. GOUROU). À croire que les populations cherchaient les terres les plus ingrates pour s'installer !

Le Cap-Vert peut illustrer ceci. Voici l'île de San Nicolau qui importe 90 % de ce qu'elle mange (235 kg par habitant). La pluviométrie se situe entre 90 et 340 mm : d'où la tragique insuffisance des ressources en eau. Malgré tout, l'irrigation ne concerne au plus que 2 % des terres cultivées. On comprend dès lors pourquoi l'émigration joue un rôle si important faute d'un développement des ressources halieutiques (FREUD C. *et al.* 1984)<sup>9</sup>.

Pour les spécialistes de l'Asie des moussons, la sous-exploitation des deltas des grands fleuves africains constituent des *scandales géographiques* : delta intérieur et estuaire du Niger par exemple. Ne pas oublier cependant que les mesures prises pour remédier à ces scandales géographiques ont débouché souvent sur des scandales du développement agricole !

La gestion des densités en fonction d'une connaissance appropriée des ressources potentielles avec le souci de préserver et de conserver les ressources futures appartient de façon inégale aux stratégies collectives de reproduction.

Au Yatenga, J. Y. MARCHAL décrit un *processus de régression technique* conduisant à une « consommation » du territoire (dégradation des ressources dans le cadre d'un système extensif) et à l'émigration : déroute du système vivrier lié à l'éclatement des groupes domestiques. Ici, comme au Cap Vert, la « reproduction » tient compte de l'environnement économique international comme condition de fonctionnement de son système vivrier par le biais de l'émigration (MARCHAL J. Y. 1983)<sup>10</sup>.

À contrario, certains avancent que la maîtrise des fortes densités serait l'une des deux explications majeures du succès « harmonieux » de la « révolution verte » en Indonésie (MAURER J. L. 1986)<sup>11</sup>.

L'ensemble de ces réflexions sur la conduite différenciée de la reproduction doit être relativisée : les concepts d'aptitude culturelle ou de potentialité sont loin d'avoir la rigueur qu'on leur prête ; la notion de « faits de civilisation » pour expliquer l'« avance » présente de l'Asie sur l'Afrique veut à la fois tout dire et ne rien expliquer ; les déterminants sociaux de l'évolution démographique sont encore à expliciter...

Rappelons que potentialité désigne le scénario selon lequel on peut réaliser telle culture vivrière avec l'espoir d'obtenir un rendement optimal, compte tenu du savoir technique existant. On met ainsi entre parenthèses nombre de facteurs socio-culturels et économiques locaux. On peut aussi, comme la FAO pour « Agriculture en l'an 2000 », fonder l'essentiel de la prospective sur l'utilisation d'engrais. Ce type d'opération a surtout une *utilité pédagogique* visant à induire des solutions correctives par rapport à la tendance renforçant la dépendance alimentaire si rien n'est fait pour favoriser l'agriculture des pays en développement.

## 2.2. Des « systèmes de famine » ?

On peut se demander, à la suite de F. DURAND DASTES, si le système alimentaire n'est pas, à certaines périodes, sapé de l'intérieur et de l'extérieur par de multiples mesures cohérentes ou contradictoires visant d'autres objectifs que la sécurité alimentaire des populations et s'opposant à de nombreux « héritages » de l'histoire.

Ainsi, en Inde, « beaucoup des éléments du système de famine... sont liés au système colonial lui-même : prélèvements forts sur les revenus agricoles, maintien de structures très contraignantes et inhibitrices de la croissance, souci de rentabiliser l'Empire, qui se traduit par une grande variété de phénomènes, depuis la conception des ouvrages d'irrigation jusqu'aux limitations des crédits finançant les mesures de secours ; en passant par la poursuite des exportations alors même que la sécheresse et l'inondation commençaient à exercer leurs ravages. Par contre, les famines indiennes de la période étudiée ici (XIX et XX<sup>e</sup> siècle) ne semblent pas pouvoir être considérées comme des conséquences de la croissance démographique » (DURAND-DASTES F. 1983).

La famine du Bengale de 1943 constitue la dernière catastrophe de ce genre connue en Inde dans le cadre du drainage économique colonial et de « l'accumulation primitive » (SPITZ P. 1983). Ceci remonte aux premiers temps de la colonisation, au système « indirect » de gestion et à la recherche du prélèvement maximum. Ainsi, après la victoire de Plassey (1765), la East India Company reçut la charge de collecter les impôts dans l'est du pays. Ce dont elle s'acquitta efficacement puisqu'elle décupla, en année de famine (1770), les recettes des années antérieures. Enfin, pour s'assurer un meilleur rendement fiscal, le colonisateur concéda des terres aux anciens collecteurs fonciers de la période mogole. Le Permanent Settlement Act qui crée cette classe de propriétaires dans une région où beaucoup de ruraux sont sans terres perturbera pour longtemps les relations agraires et modifiera substantiellement les conditions d'accès à l'alimentation de larges fragments de la population.

La famine de 1943 qui aurait fait entre 1,5 et 3 millions de morts selon les estimations, a été précédée par de nombreuses perturbations liées à la crise de 1930 :

- mouvements erratiques des échanges entre produits agricoles et non agricoles, des prix d'exportation du jute, du thé et du tabac ;
- augmentation brutale de la dette agricole ;
- augmentation du nombre de propriétaires-terriens-usuriers (Jodetars) (+ 62 % entre 1921 et 1931 !) face aux métayers (Bargadars) astreints à livrer 50 % de leur récolte ;
- réduction du pouvoir d'achat des ouvriers agricoles et industriels.

La catastrophe est survenue non par insuffisance de l'offre alimentaire (les approvisionnements couvraient début 1943, 49 semaines d'alimentation), mais par incapacité, pour une très large frange de la population d'acquérir une ration alimentaire à un prix raisonnable, ou de la recevoir à titre de secours (dans les campagnes).

La commission d'enquête de 1945 (CHATTOPADHYAY B. 1981) estimait que : « le niveau de l'offre n'était pas tel que la privation de nourriture à une large échelle était devenue inéluctable à condition que le commerce soit en mesure d'assurer la distribution des aliments disponibles et que le niveau des prix augmente modérément ». Or, les prix de gros des céréales à Calcutta passèrent

de l'indice 112, en janvier 1942, à 572 en août 1943, soit une augmentation de 510 % alors que le prix du jute brut, principale culture industrielle, ne connaissait, dans la même période, qu'une progression de 143 %. Il est significatif de constater que la famine a touché prioritairement les couches sociales dépendant le plus du marché alimentaire (pêcheurs, travailleurs des rizeries, ouvriers agricoles, producteurs de jute, artisans, etc...) et qu'elle a permis aux propriétaires absenteïstes d'acquérir 60 % des terres en vente.

Réquisitions de riz pour les besoins militaires en raison de l'invasion japonaise de la Birmanie, libération des prix et spéculation conduite par des commerçants disposant d'un monopole d'achat dans le milieu rural, laisser-faire du pouvoir colonial, ont accéléré l'aggravation de la situation. Celle-ci se caractérisait en effet par une dégradation brutale des termes de l'échange qui touchait une population paupérisée avant la famine. On estimait en janvier 1943, qu'un tiers de la population était constituée de métayers et d'ouvriers agricoles.

Cet exemple indique à quel point les systèmes de domination et d'inégalité peuvent rendre particulièrement vulnérable un terrain particulier et renforcer l'effet de l'« onde de choc » de la crise alimentaire quand celle-ci survient.

À contrario, bien des réformes agraires non seulement échouent dans la redistribution des terres, mais encore n'améliorent pas l'offre globale d'aliments comme on l'a constaté en Éthiopie après 1975 : repli économique des campagnes sur elles-mêmes, transfert des zones de famine vers la périphérie des villes (LEFORT R. 1981).

Au Sahel, ce qui est en cause, c'est la *destruction des « logiques de survie »* (CHASTANET M. 1982) visant à assurer la soudure entre deux récoltes : diversification des variétés et des sols utilisés, constitution de greniers de réserve, mobilisation d'une main-d'œuvre suffisante, valorisation par l'échange des complémentarités entre groupes.

Le fonctionnement de ces logiques suppose qu'il n'y ait pas combinaison entre récoltes insuffisantes et drainage vers l'extérieur des ressources nécessaires (impôts, réquisitions) et que les échanges soient politiquement et économiquement possibles (pas de conflits, existence de surplus). Et dans un système toujours soumis à l'incertitude, il y a lieu aussi d'amoindrir l'effet report des crises antérieures (réduction de la force de travail et des disponibilités en semences).

La disette ou la « rareté » (scarcity) de 1903 que connaît la vallée du fleuve Sénégal trouve ses racines à la fois dans les séquences de crises successives et dans la main-mise coloniale qui rend inopérantes les « logiques de survie ». S'amorcent alors les premiers mouvements migratoires et la dépendance vis-à-vis de l'administration qui fournit l'aide alimentaire, dès cette époque, mais en mil.

### 2.3. Des interventions déstabilisantes sur la production

Il peut s'agir de ce que l'on appelle des *projets ou des politiques de développement de la production agricole* alimentaire ou non alimentaire. Ceci concerne une vaste panoplie d'instruments dont le dosage, le ciblage, les délais de mise en œuvre et les coûts récurrents sont rarement correctement évalués. Au-delà de ces effets négatifs directs ou « visibles », il en est d'autres qui mettent en cause les filets protecteurs qu'ont élaborés les populations pour se prémunir contre le risque : effets indirects liés à la compétition entre « filières » à l'inadaptation des politiques et à l'incohérence des projets entre eux.

Nous avons évoqué les effets des *délégations du pouvoir fiscal* en Inde, du



pouvoir central à des potentats locaux, plus soucieux de pressurer les ruraux que de leur permettre de parer au risque alimentaire. En Égypte, les *concessions de terres* aux dignitaires du régime, en guise de rémunération ont permis à ceux-ci d'accaparer 44 % des terres en 1844 (RUF T. 1986), ce qui entraîna, par la suite, la mise en œuvre de *réformes agraires* limitant la propriété foncière à 200, 100 et 50 feddans (80, 40 et 20 ha).

Ces réformes agraires (redistribution des terres) longues à mettre en œuvre, quand elles ne sont pas détournées (Land Ceiling Acts indiens dans certains États), n'ont que rarement des effets positifs sur l'augmentation globale de l'offre alimentaire si elles ne sont pas accompagnées de mesures favorisant le crédit aux plus démunis ou l'accès facile aux autres moyens de production que la terre.

Les résultats sont connus : morcellement du foncier rendant difficile la « modernisation » de l'exploitation, facteurs de production échappant aux nouveaux propriétaires (comme l'irrigation ou les intrants), maîtrise de la gestion problématique chez les anciens ouvriers agricoles, organisation collective de soutien délicate à mettre en œuvre,...

Il n'en reste pas moins que redistribution des terres, révision des statuts de métayage, de fermage, et mise en place de salaires agricoles décents apportent, au-delà de la charge symbolique essentielle de ces actions, une *relative* sécurité alimentaire au plan familial dans les campagnes. Elles constituent dans bien des lieux une condition nécessaire, mais non suffisante du développement agricole.

La réforme égyptienne (1952, 1961, 1969) a porté sur la redistribution de 1/5<sup>e</sup> de la superficie agricole utile. Elle a renforcé la place de la petite propriété (moins de 2 ha) sans pour autant éliminer la grande propriété et réduire la part des importations alimentaires.

TABLEAU I  
Évolution de la structure foncière égyptienne

	1952		1977	
	Propriétaires	surface	propriétaires	surface
moins de 2 ha	94,3 %	35,4 %	95,2 %	52,0 %
2 à 20 ha	5,3 %	30,4 %	4,6 %	33,5 %
plus de 20 ha	0,4 %	35,2 %	0,2 %	14,5 %

Source : T. RUF, 1986.

En fait, et l'exemple nassérien est significatif, les résultats de ces interventions, demandent des « ressources politiques » considérables, sont relativement minces quant à la sécurité alimentaire : 9 % seulement de la population rurale auraient été touchés, mais 35 % de la force de travail agricole seraient des « paysans sans terres » (THOMSON A. M., 1985, TUBIANA L. 1981).

De plus, l'ensemble des producteurs qui fournissaient 75 % de la consommation du pays en blé et farine de blé en 1950 ne participait plus que pour 24 % dans celle-ci en 1980 (TUBIANA L. 1981). Il n'y a pas cependant de lien explicite entre réforme agraire et dépendance alimentaire extérieure : système de régulation favorable à la demande urbaine, gestion problématique de l'irrigation pérenne, dynamique agricole reposant sur les 5 % d'exploitations grandes et moyennes et des fermes d'État inefficaces, croissance

démographique élevée et choix cotonnier expliquent en grande partie l'état actuel des choses.

La « modernisation » agricole par ses objectifs, mais aussi par ses méthodes, peut rendre plus fragile ou plus fluctuante la production vivrière. On pense ici à l'introduction des cultures d'exportation ou aux projets agro-industriels ou d'agriculture contractuelle. Non pour dire qu'ils sont néfastes dans tous les cas d'espèce mais dans un certain nombre ; par les effets au second degré de leur mise en œuvre.

Au Togo, la culture du coton que ce soit dans l'aire du maïs, de l'igname ou du mil n'aurait pas nui au développement des cultures vivrières (SCHWARTZ A., 1985)<sup>12</sup>.

Au Cameroun septentrional cependant, le coton concurrence les cultures vivrières de saison des pluies au plan des sols et de l'utilisation de la force de travail. Beaucoup de coton signifie ici déficit vivrier important. Le problème fut en partie résolu par les paysans eux-mêmes grâce à la culture du sorgho repiqué de saison sèche permettant à la fois l'étalement du calendrier agricole et la valorisation de sols inutilisables pour le coton (WEBER J. 1979).

Pas de concurrence vivrier/culture de rente ? Dans l'ouest du Cameroun l'extension de la culture masculine du café Arabica s'est faite dans certaines chefferies au détriment des cultures vivrières féminines (Nso, par exemple). Dans la mesure où le revenu monétaire obtenu par les ventes de café sert à satisfaire des besoins non alimentaires (éducation, habitat, santé...), on peut se demander si la division sexuelle des tâches combinée à une forte pression foncière dans une région densément peuplée n'aboutit pas à la sous-alimentation. L'essor d'un vivrier marchand n'améliore pas nécessairement le bol alimentaire.

Au Rwanda (région de Gisenyi), une étude comparant l'alimentation de familles vivant dans le même milieu géographique montre que celles qui cultivent du thé mangent moins bien que celles qui n'en cultivent pas et ceci, bien qu'elles dépensent plus pour acquérir leur ration alimentaire. Toutefois, leur « train de vie » est plus « moderne ». Pour acquérir une ration équivalente aux agriculteurs vivriers vivant largement en autosubsistance sur le marché local, les producteurs de thé devraient recevoir une rémunération 10 fois plus importante ! (LAURE J. 1986).

En conclusion, l'introduction de cultures d'exportation fait surgir en arrière-plan d'autres variables déterminantes : termes de l'échange local et

TABLEAU II  
Cultures d'exportation en Afrique Noire : prix — producteur et inflation (1960-1980)

Prix d'achat au producteur  
Fcfa par Kg (fcfa constants, base 100 en 1980)

Moyenne		1960-61-62	1978-79-80
Arachides	Sénégal	53,9	49,6
Coton	Burkina Faso	88,6 (1)	60,2
Cacao	Côte d'Ivoire	327,6	326,5
Café Robusta	Cameroun	335,5	329,4

(1) 1964-65-66 pour le Burkina Faso.

Source : DONANT F., 1982 - Evolution de la fiscalité dans 13 pays d'Afrique Noire, incidences de la fiscalité sur le développement, Paris, MRE-Codev, études et documents N°48, p72.

international, prélèvements étatiques, division sexuelle du travail, calendrier agricole, pression foncière, niveau d'insertion dans l'économie marchande, contrôle et emploi des revenus dans la cellule familiale,... Bref, l'introduction d'une culture industrielle peut comporter des dangers, car elle se trouve être le révélateur inattendu de tensions internes ou d'équilibres fragiles et l'on n'est en aucune manière assuré d'une rémunération suffisante et régulière (voir les prix-producteurs en longue période en Afrique et l'instabilité des prix mondiaux du sucre, du café, du cacao, de 30 à 90 % sur vingt ans!).

Les vastes complexes agro-industriels, créés de toutes pièces lors de la colonisation ou après les indépendances pour gagner des devises en exportant des produits tropicaux, ont destabilisé bien souvent les régions où ils étaient implantés : afflux d'ouvriers agricoles masculins jeunes, raréfaction et cherté des vivres, « syndrome plantation-esclavage » dans les Caraïbes. Telle est la situation de la région du mont Cameroun où près de 100 000 ha des meilleures terres ont été « retirées » de l'espace vivrier (COURADE G. 1980). Le problème alimentaire devient parfois si crucial qu'on a aussi créé des plantations industrielles ou des fermes d'État pour nourrir les citadins — Gabon, Egypte, Éthiopie — avec des résultats peu probants !

Quand on parle de « modernisation agricole » hors d'Afrique Noire, on pense surtout « révolution verte »... Pays-phares : la Chine, l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie, la Turquie, Taïwan, les Philippines, le Mexique...

Succès des variétés de céréales à haute potentialité de rendement adoptées en milieu « paysan » : de 0,1 % en 1965, ces variétés occupent 49,8 % des surfaces en blé en 1983 ; même progression pour le riz : 8,4 % en 1965, 57,6 % en 1983 dans les pays en développement (CGIAR 1985)<sup>13</sup>.

Le terme même de « révolution » utilisé traduit l'espoir magique mis dans les nouvelles semences mises au point par les sélectionneurs des Centres Internationaux de Recherche Agricole (E. BORLAUG, le plus connu). Plus productives, les variétés nouvelles le sont quand elles sont cultivées dans des milieux contrôlés (protection renforcée de plantes plus fragiles), irrigués et enrichis par des doses d'engrais quatre ou cinq fois supérieures aux variétés locales ! C'est dire l'importance de l'environnement scientifique et industriel (agrochimie notamment) et des systèmes de distribution et de crédit pour l'achat et l'acheminement en temps utile des intrants nécessaires. Cela suppose aussi une formation agricole. Mais par ailleurs, quelle ouverture pour l'agrobusiness ! Quelle multiplication des risques de production avec des plantes plus vulnérables aux stress hydriques, aux maladies et aux insectes et avec des façons culturales nouvelles pour les producteurs (culture pure) !

En fait, il s'agissait du transfert du modèle agricole des pays industriels. Celui-ci ne pouvait être adopté que par des agriculteurs prêts à prendre des risques comme le montre l'Inde : au Punjab indien, toutes les catégories de riziculteurs, au Bengale Occidental ou au Kérala, les exploitations de plus de 10 ha surtout ; en Assam et au Maharashtra, très peu dans chaque type d'exploitation (BARKER R. et HERDT R. W. 1985) (tabl. III). Cette réponse diversifiée du sous-continent indien donne à tous des arguments : aux centres internationaux qui estiment rapidement que les producteurs pauvres auraient été touchés, aux détracteurs de la révolution verte jugeant qu'elle a accentué disparités géographiques et inégalités sociales. Au Punjab même, bons élèves de la révolution verte, les propriétaires ont préféré éliminer les fermiers et cultiver eux-mêmes leurs terres en mécanisant leur exploitation (LAXMINA-RAYAN H. et TYAGI S. S. 1982). De plus, les bons résultats indiens ne se sont pas traduits par une baisse substantielle du nombre de personnes vivant en état d'insécurité alimentaire.

TABLEAU III

Pourcentage de variétés à haute potentialité en riz plantées selon la taille des exploitations agricoles par Etat en Inde (1975-1976)

Etats	millions d'ha en riz	% de la surface en VHP selon la taille de l'exploitation				
		moins d'1 ha.	1-2 ha.	2-4 ha.	4-10 ha.	+ de 10 ha.
Bengale Occ.	5,4	18	13	17	15	50
Kerala	0,9	48	39	51	100	100
Punjab	0,6	99	100	100	100	100
Haryana	0,3	71	91	92	86	93
Maharashtra	1,4	4	6	7	12	0
Assam	2,2	1	1	2	0	0
Tamil Nadu	2,6	70	60	50	67	19
Andra Pradesh	3,9	34	42	54	54	49

Enquête de l'India's National Council of Applied Economic research-25000 exploit.

Aujourd'hui d'ailleurs, centres internationaux et FAO ne croient pas dans l'immédiat à la « révolution verte » pour l'Afrique Noire, ni à d'autres mythes qui ont causé des désastres : colonisation de terres « neuves » excédent de main-d'œuvre mobilisable pour le travail de la terre, expansion des surfaces irriguées (FAO 1986).

#### 2.4. Régulations inadaptées ou à courte vue

La Banque Mondiale le souligne : « *les interventions gouvernementales aggravent souvent, plutôt qu'elles ne réduisent, l'instabilité de l'offre et des prix* » (Banque Mondiale 1986). Paradoxe apparent seulement !

L'État est mis en cause dans la manière dont il assume les arbitrages entre citadins et ruraux, à court terme et à long terme, dans la façon dont il prélève, redistribue et réglemente, dans la cohérence de ses interventions dans tous les secteurs (BRUNEL S. *et al.*, 1986). Les mesures visant à stabiliser l'offre et les prix, celles qui tendent à réduire l'insécurité structurelle ont parfois des coûts et une faisabilité administrative et politique sans commune mesure avec les avantages que l'on en escompte, d'où leur fragilité.

L'échange international, les rapports Nord-Sud commandent aussi bien des éléments du puzzle alimentaire : que l'on songe à la disparition des subventions alimentaires par suite d'ajustement structurel ! Mais il y a aussi des mécanismes de régulation entre les mains des « sociétés civiles » comme les processus d'urbanisation ou les rapports villes-campagnes et qui pèsent sur le niveau de l'insécurité alimentaire : urbanisation « physique » disproportionnée avec la situation agro-alimentaire, adoption de styles alimentaires conduisant à la sur-consommation d'aliments non domestiques (COURADE G. et BRUNEAU M. 1983). On peut se demander ici ce que traduit la rupture des complémentarités villes-campagnes : une plus grande confiance dans la capacité des États à régler les problèmes fondamentaux, un recul des réflexes conservatoires attribuant à la campagne des vertus nourricières, une culture devenant plus urbaine, moins « enracinée » et plus internationale ?

Le vocable de *régulation* recouvre ici non seulement les actions conscientes de l'État et des acteurs internationaux, mais aussi les mécanismes, les processus et les pratiques divers concourant à ajuster les structures économiques et sociales aux problèmes posés par les différentes formes de l'insécurité alimentaire.

Il y a évidemment *débat sur le mode de régulation* le plus approprié. Ainsi, le marché international est-il un bon élément de régulation quand les *prix réels* (taux de change et inflation compris) sont à la hausse alors que les prix mondiaux nominaux en dollars sont à la baisse ? Qui peut prévoir l'évolution des parités monétaires et des prix au point de livraison ? Ainsi, de 1970 à 1983, si le prix mondial du blé en dollar a baissé de 1,8 %, il a augmenté en Egypte de 5 % avec une variation de prix *moyenne* annuelle de 7 %. Or, il faut savoir que l'Égypte qui importait 2 millions de tonnes d'équivalent blé en 1970 en achetait 6,5 en 1983 ! (Banque Mondiale 1986 p. 67, TUBIANA L. 1981 p. 37).

Les interventions du Fonds Monétaire International (FMI) dans plus de la moitié des pays en développement, visant à rétablir l'équilibre des balances des paiements et à réaménager une dette devenue insupportable, annihilent toute possibilité de régulation autonome quand elles ne prennent pas le contrepied des règles en vigueur.

*L'ajustement structurel* puisqu'il s'agit du terme consacré « est centré sur la restauration de la capacité de remboursement intégral de la dette par tous les moyens, dont le principal est la création d'une épargne forcée obtenue par une nouvelle baisse du niveau de vie » (ROCH J. 1986)<sup>14</sup>.

Ainsi, à Madagascar, suite à l'accord de juillet 1982, le FMI a obtenu l'application des mesures suivantes (HUGON PH. 1985) :

- dévaluation de la monnaie de 13,5 %
- augmentation des prix agricoles aux producteurs (riz : + 40 %) et « vérité des prix » pour les denrées de base subventionnées (riz : + 86 %) ;
- stagnation des salaires réels (pas de progression du pouvoir d'achat) ;
- réduction du déficit budgétaire et des dépenses publiques ;
- libéralisation du commerce.

La politique économique mise en œuvre vise donc à rétablir la compétitivité du riz local par rapport au riz importé (ce qui est, a priori positif), à dégager des surplus exportables et à transférer les responsabilités de l'État au secteur privé. On assiste donc à l'appauvrissement forcé des consommateurs et à un retrait de l'appareil d'État sans pour autant être assuré que l'offre locale répondra à une demande diminuée. L'accroissement immédiat de l'insécurité alimentaire des non-producteurs peut se poursuivre et s'accroître si l'on ne retrouve pas les équilibres recherchés. De cure d'austérité en processus d'« assainissement », on va jusqu'au rejet de la « potion amère » !

D'autres éléments des *relations Nord-Sud* menacent la sécurité alimentaire : la compétition entre filières agro-alimentaires transnationales et locales décrites en Amérique Latine<sup>15</sup>, la concurrence aliment du bétail et aliment pour l'homme (maïs, blé, manioc), la concentration des facteurs de production dans le Nord avec la mise en place d'une agriculture de plus en plus artificialisée, les variations des recettes d'exportation.

Sur ce dernier point, la Banque Mondiale estime à partir de simulations, qu'en 1990, selon toute vraisemblance, l'Éthiopie devrait importer plus de 3 millions de tonnes de céréales pour nourrir convenablement sa population et pour ce seul poste, investir 86 % de ces recettes d'exportation ! Comment sortir de ce cercle vicieux sans aide extérieure ? Et celle-ci, ne constitue-t-elle pas, par son importance, un risque ?

Pour stabiliser des prix intérieurs, répartir l'offre entre régions déficitaires et excédentaires, secourir les nécessiteux et régulariser l'offre sur plusieurs années, les populations ont de tout temps eu recours aux greniers, au stockage

à petite échelle. La Banque Mondiale met en garde les États contre les coûts élevés du stockage à grande échelle.

La FAO pourtant, proposait au CILSS la mise en place de stocks régionaux et nationaux de sécurité de 465 000 tonnes. Coût estimé : 1,2 milliards de dollars ! Ce projet était destiné à parer à deux risques : rupture des approvisionnements extérieurs, jugés longtemps nécessaires, et chute brutale de la production locale. L'enclavement et la faible efficacité des moyens de transport rendaient, en effet, la zone plus vulnérable à ces événements. Ce projet élaboré en 1980 n'a pas été retenu. Il partait de l'hypothèse qu'il n'y avait pas lieu d'admettre comme possible la « reconquête préalable du marché intérieur » dans certains pays : Burkina Faso, Niger, Mali. Il reposait aussi sur l'idée, controversée, de l'efficacité des offices céréaliers publics comme sur la sous-estimation du stockage paysan. Il supposait substituables céréales importées (riz et blé) et céréales locales (mil, sorgho). Il se heurtait enfin à la souveraineté sourcilieuse des États et il coûtait fort cher, dans la mesure où il cherchait à couvrir à 100 % un risque qui est très difficile à estimer, faute de statistiques fiables de production, de consommation et de pertes (HIRSCH R et BAILHACHE R. 1981, AUDETTE R. et GROLLEAUD M. 1984).

*Le stockage* reste pourtant au centre d'une « police des grains » mais il comporte toujours des coûts et des inconvénients qui doivent être mis en relation avec la faisabilité et le niveau de stabilisation et de sécurité que l'on en attend. Vieux débat que l'on peut illustrer par l'expérience chinoise du XVIII<sup>e</sup> siècle (WILL P. E. 1983).

L'État centralisé des empereurs Qing avait mis au point un système de stockage public, ingénieux, précis et techniquement avancé, cherchant à la fois à stabiliser les prix et à assurer l'ajustement de l'offre et de la demande dans le temps et dans l'espace. Tout reposait sur des greniers sous-préfectoraux « à prix constants » visant à l'autarcie locale. Problèmes posés par la gestion de ces greniers : acquérir des grains sur le marché libre sans pour autant susciter une flambée des prix tout en maintenant le niveau des stocks ; cibler les interventions sur le marché (vente à prix réduits afin de stabiliser les prix pour les urbains, prêt d'une fraction des stocks aux paysans démunis lors de la soudure entre deux récoltes) sans qu'il y ait détournement, fraude ou gaspillage ; contourner la contradiction entre l'impératif de restockage et l'insuffisance des fonds disponibles ou du prix d'intervention ; veiller à la qualité de conservation des stocks par rotation rapide des réserves quel que soit le niveau de production.

Le système chinois, centralisé, bureaucratique, sans réelle souplesse suscitait des contrôles, contrepartie des irrégularités et abus existants et des ajustements locaux nécessaires pour le faire fonctionner. On peut cependant noter que si le service rendu n'était pas à la hauteur des ambitions dynastiques, il n'était pas mince et beaucoup plus efficace que les systèmes passés. Il n'en reste pas moins qu'il protégeait plutôt contre le risque conjoncturel (famine, rareté) que contre la sous-alimentation chronique.

Si l'Inde est « sortie » définitivement (?) du cycle aide alimentaire/famines, ne le doit-elle pas à la fois à la mise en œuvre d'une capacité publique de stockage dépassant les 20 millions de tonnes comme à une politique des prix favorable à l'offre (au-dessus des prix mondiaux) et à un système de magasins vendant des denrées de base subventionnées qui amortit les chutes de revenus (KERMEL TORRES D. 1985) ? Cette « artificialisation » de l'économie trouve ses limites quand il y a surproduction, eu égard à la demande solvable interne ou aux bas prix internationaux.

Le coût du stockage (11 milliards de roupies en 1984-85 contre 5,7 en 1977-

78) est-il disproportionné par rapport aux avantages procurés ? La question se pose dès lors que le volume stocké représente deux années de fonctionnement du système de distribution subventionné, que les pertes sont élevées et que le grain est trop cher pour être vendu sur le marché international. Aussi, les « libéraux » proposent-ils de recourir à une politique d'importations combinée à des stocks moindres pour atteindre les mêmes objectifs. Le seul problème, c'est que le marché international des grains est loin d'être « transparent » !

De toute manière, ici aussi, l'Inde s'est assurée la maîtrise des oscillations brutales de l'offre plus qu'elle ne satisfait au déficit alimentaire familial habituel. Est-ce parce que l'insécurité chronique est une fatalité acceptée par les opinions publiques recevant plus difficilement la comptabilité macabre liée à une catastrophe ?

Les programmes de *subventions alimentaires* semblent constituer pour bien des pays en développement mais aussi<sup>16</sup> dans l'Amérique reaganienne — le meilleur moyen de combattre la pauvreté à court terme sans cependant, l'éradiquer. Bref, la rendre supportable et politiquement « invisible ». La question de l'efficacité-coût de ces programmes se pose inévitablement dans un contexte de réduction des dépenses publiques quand ces programmes ne sont pas ciblés, qu'ils n'atteignent pas les ayants-droits, qu'ils découragent la production domestique ou qu'ils entraînent des coûts d'importation ou d'acheminement prohibitifs.

En Égypte, on a affaire à des subventions généralisées (aliments de base des pauvres, mais aussi viande congelée) qui grèvent lourdement le budget de l'État : 0,2 % en 1970-71, mais plus de 10 % entre 1974 et 1980 (5 % au moins du P.I.B.) (ALDERMAN H. *et al.*, 1982).

Ici, citadins et ruraux bénéficient de ces transferts de revenus avec, semble-t-il, des niveaux nutritionnels relativement bons. 46 % des subventions vont au blé qui est très largement importé. Mais, ces subventions s'accroissent en fonction de l'effet conjugué des cours mondiaux, du taux de change de la livre égyptienne... et de l'expansion démographique. On mesure ici le poids de ce programme sur la balance des paiements et la difficulté pour le décideur de relever les prix à la consommation, à moins d'y être acculé par ce que l'on désigne en France par le terme de « contrainte extérieure ». L'Égypte en a fait l'expérience avec l'augmentation annoncée de certaines denrées (jusqu'à + 67 %) qui fut différée par suite de troubles sociaux. Le maintien des subventions a été financé de l'extérieur par des prêts et des dons, mais aussi par le déficit budgétaire. Simple report à plus tard d'une mesure impopulaire : une réduction graduée des subventions est intervenue depuis avec les conséquences que l'on imagine. La *transition de l'État-providence à la famille-providence de la charge du risque alimentaire* ne peut le plus souvent que générer de l'insécurité chronique chez les plus défavorisés.

On touche ici à plusieurs éléments commandant directement le degré de vulnérabilité du système alimentaire :

— l'objectif prioritaire du système de régulation et le mode de régulation qui se met *véritablement* en place ;

— les choix politiques et idéologiques qui président aux objectifs et aux moyens de les atteindre.

En fait, l'éventail des choix cruciaux [certains nient qu'il puisse y avoir d'autres choix que les leurs<sup>17</sup>] est limité et tourne autour de quelques points controversés globalement ou suivant le contexte. Faut-il avoir recours aux importations ou principalement à l'offre intérieure et dans ce cas, quel niveau

de protection tarifaire ou quantitative appliquer ? L'intervention redistributive (politique des revenus) doit-elle porter sur la production et/ou la consommation, selon quel dosage et avec quel objectif espéré ? Doit-on mettre en œuvre un système de prix officiels différenciés, fondé sur les coûts de production, le pouvoir d'achat des consommateurs ou les prix-frontières des aliments importés ? Quel usage faire des subventions aux intrants (diminution du prix d'achat des engrais pour le producteur à certaines conditions) et des subventions alimentaires généralisées ou ciblées (destinées à réduire l'insécurité chronique des plus défavorisés) ? Quel type d'organisation viable du marché peut-on promouvoir (privé, étatique, mixte, supranational) ?

Les solutions adoptées reposent tout autant sur des options idéologiques (un certain nombre d'*a priori* ou d'intérêts à défendre) que sur des essais de modélisation posant comme postulats (principes non démontrables qui paraissent légitimes) les principes de la théorie économique en tentant par exemple, d'organiser les mécanismes de régulation autour du choix premier et incontournable de la « révolution verte » : développement autour de la filière-plante.

Ceci a donné naissance à une masse d'études orientées : travaux sur le coût de la protection et les bénéfices à tirer de la libéralisation des contingentements et barrières tarifaires<sup>18</sup>, évaluation des effets de prix élevés à la production (PINSTRUP ANDERSEN P. 1985)<sup>19</sup>, mesures à prendre pour réduire les effets pervers du changement technologique (inégalités et chômage agricole) (MEL-LOR J. W. et DESAI G. M. *et al.* 1986). Ces modèles *reconstruisent* après coup les conditions des « succès » asiatiques en termes d'autosuffisance nationale.

En Afrique Noire, il est partout question de relèvement des prix alimentaires à la production et à la consommation. Toutefois, *les prix officiels ne sont même pas, dans bien des lieux, indicatifs* en raison de l'inefficacité des moyens de commercialisation existants (offices céréaliers, missions cultures vivrières, food marketing boards). Les mécanismes de régulation étatique étant ici inopérants, ce sont les mécanismes marchands ou souterrains qui assurent celle-ci, dans l'inégalité, le plus souvent. Ainsi, si une offre alimentaire contingentée à bas prix existe, elle sera accaparée par les mieux placés dans la filière de commercialisation comme ce fut le cas en Mauritanie, en Gambie et au Sénégal jusqu'en 1985<sup>20</sup>. Quelle belle rente de situation quand les acheteurs de riz à prix officiels peuvent le vendre au marché « libre » au double du prix d'achat !

Aucun mode de régulation ne peut à la fois combattre tout à la fois la précarité des conditions d'existence des petits producteurs marchands, des agriculteurs vivant en autosubsistance, des ruraux sans autres sources de revenus que leur force de travail et des catégories de citadins défavorisées ou marginalisées. Il favorise nécessairement une catégorie de population *au détriment* d'une autre. La hausse des prix à la production ne concerne pas directement les ouvriers agricoles ou les paysans vivant en autosubsistance. Les subventions aux intrants fortement « conseillées » pour les cultures d'exportation n'ont de retombées vivrières que s'il y a succession des cultures sur la même parcelle (Afrique Noire). Encore que de nombreux agronomes soient réservés sur l'arrière effet de l'engrais des cultures de rente sur les plantes vivrières. Elles sont un moyen de soutien des revenus des producteurs agro-exportateurs les plus importants. Les bas prix effectifs à la consommation avantagent tous les citadins et pénalisent les producteurs ruraux s'il n'y a pas maintien des prix à la production. Le système fiscal direct et indirect corrige ou accentue les inégalités de revenus : les producteurs africains de cultures d'exportation sont ainsi taxés à 35-40 % dans bien des cas ! La surévaluation



du taux de change effectif permet aux importations alimentaires d'être meilleur marché, et ceci avantage le consommateur au détriment du producteur (Ghana, Nigéria avant les dévaluations récentes, Afrique francophone).

Il faut aussi souligner que tout système de subventions ciblées ou générales, en raison de ses implications variées et imprévues, suppose, pour être mis en œuvre, à la fois des moyens financiers, un certain niveau d'efficacité administrative et une volonté politique sur le long terme. Tous ces éléments nécessaires à l'édification d'un véritable *système de protection sociale* — d'État-providence (welfare state) — sont rarement réunis de nos jours... même dans les pays développés !

Il n'est donc pas étonnant de voir ici et là, en Afrique Noire un repli défensif de certains paysans sur le vivrier par suite de la faible rémunération des cultures d'exportation et de l'apparition d'un marché vivrier urbain plus rémunérateur. Dans des cas graves (insécurité, précarité des conditions de vie en ville), on assiste à un « exode urbain » de néo-citadins revenant à la campagne (PIERMAY J.L. 1978), exode qui devient d'actualité avec les programmes d'ajustement structurel qui diminuent d'abord les revenus citadins.

### 3. L'ÉVALUATION, LES PERCEPTIONS ET LES PARADES

Bien des éléments du dossier ont été trop rapidement abordés. Que retenir des exemples et des réflexions avancés ?

Quatre idées : L'insécurité alimentaire se manifeste sous différentes formes ; elle ne peut se réduire à un système simple de causalités « naturelles » ; les moyens employés pour la combattre peuvent l'aggraver ; *toutes les formes d'insécurité ne sont pas pareillement perçues en termes de risque inacceptable par les opinions publiques, les décideurs et les populations concernées.*

Il découle de ces constats que l'on n'aura pas — en haut lieu — la même vigilance à l'endroit des différentes formes d'insécurité alimentaire et que l'existence de formes de contre-pouvoir garantira, plus que tout autre élément, la prise en compte des différents intérêts en présence (et notamment ceux des ruraux) et la réaction rapide des décideurs face à une crise conjoncturelle<sup>21</sup>.

*Les systèmes d'évaluation et de détection* de l'insécurité conjoncturelle que l'on se propose de mettre en œuvre, notamment en Afrique Noire, piétinent malgré les performances obtenues par la télédétection et les bilans hydriques. *Stratégie du pompier* et non de l'assureur, stratégie incertaine et difficile. L'incertitude des statistiques sur la production est supérieure à 10 %, écart déterminant dans le déclenchement d'un processus d'insécurité. Elle se cumule à la méconnaissance des variations du niveau des échanges à l'échelle locale, régionale ou nationale (stockage de précaution ou de spéculation, pertes non contrôlées, goulots d'étranglement du transport, etc.) Il s'avère difficile de sélectionner les points d'observation pertinents en amont et en aval des filières alimentaires. Prégnance, ici aussi, de l'approche agronomique : la tendance sera de tenter de prévoir la récolte avec l'aide du producteur. L'approche par les valeurs relatives commercialisées nous semble plus prometteuse pour déceler l'insécurité conjoncturelle<sup>22</sup> qui ne traduit pas terme pour terme, une fluctuation de la production.

Beaucoup reste à faire encore pour connaître *l'instabilité des revenus des ménages* appelés à s'approvisionner sur le marché alimentaire, qu'ils soient à la campagne ou à la ville.

*Les parades officielles* aux situations d'insécurité participent elles-mêmes du

processus engendrant le risque, comme nous l'avons noté plus haut. Machines complexes à finalités multiples et parfois contradictoires, les politiques alimentaires se grippent, dérivent, ont des effets pervers, mais aussi subissent les contrecoups des révisions imposées aux politiques économiques, financières ou monétaires, et sont loin d'avoir la durée devant elles. Expression de rapports de force sociaux, elles peuvent être modifiées brutalement lorsque ceux-ci se modifient.

Au niveau des familles, bien des *comportements sécuritaires* mis en œuvre ont une validité qui repose sur une certaine stabilité des différents cercles constituant l'environnement écologique, économique et social immédiat ou plus lointain : complémentarités écologiques, diversité des ressources ou des sources de revenus, entraide, solidarité ou échanges... Ces parades tactiques ont leurs limites : pensons aux régions dépendantes des « retombées » de l'émigration quand il y a expulsion des émigrés, suite à des licenciements ou à la xénophobie ! En fait, il y a combinaison entre politiques officielles et stratégies privées, entre idéologies dominantes et mentalités populaires<sup>23</sup> pour amortir, réduire ou aviver le risque.

*L'aversion vis-à-vis du risque de fluctuations des ressources* n'est pas la même selon les acteurs du système alimentaire et l'enjeu que ce risque représente pour eux. La perception du danger de privation alimentaire sera d'autant plus grand que l'on sait avoir des ressources faibles et/ou instables dont l'essentiel est consacré à l'alimentation<sup>24</sup>. L'expérience de la pénurie, ou de l'obligation d'achat d'aliments peu appréciés, est à l'origine de comportements thésaurisateurs déséquilibrant le marché.

Le système alimentaire tel qu'il fonctionne dans l'économie capitaliste suppose aussi l'existence de *spéculateurs* qui interviennent pour assurer l'ajustement entre les vendeurs et les acheteurs dans le temps et l'espace, et assumer une certaine couverture des risques de fluctuations des prix (CHALMIN PH. 1983).

En *économie de rareté et d'opacité* (production, information, crédit, transport), toute une pléiade de spéculateurs ayant une connaissance intuitive du marché et usant de positions-clés permettent au système d'échanges de fonctionner tant bien que mal. La typologie des spéculateurs haïtiens en témoigne : Madam Sarah locales et régionales, revendeuses, maîtres de dépôts, « sous-marins », etc... (GIRAULT C. et LA GRA J. 1977). Peut-on se passer d'eux et aggraver-ils l'insécurité alimentaire ? Débat piégé... mais nécessaire : quand l'État remplace ces intermédiaires, peut-il faire mieux ? La Tanzanie ne réussit pas à remplacer convenablement les commerçants indiens chassés ; l'administration indienne arrive à gérer un système de distribution alimentaire public avec une *relative* efficacité.

Bien des dispositifs techniques (subventions, transferts sociaux, politiques de prix, changements structurels en amont et en aval des filières alimentaires) permettent d'éviter la détérioration des conditions d'existence des populations avec, cependant, des *disparités criantes*, même quand ces dispositifs atteignent leurs objectifs.

C'est que, bien souvent, la sécurité alimentaire n'est qu'une finalité *seconde* par rapport à d'autres : indépendance économique, internationalisation de l'économie, intégration nationale, alimentation à bas prix des citoyens, etc. La recherche de l'*autosuffisance alimentaire* porte en elle cette ambiguïté quand elle ne sert pas d'alibi. Le cas indien illustre bien la multiplicité des objectifs d'une politique alimentaire de ce type.

De 1956 à 1970, ce pays a reçu 58 millions de tonnes d'aide alimentaire américaine (titre 1 de la Public Law 480) et, au moment de la crise de 1965-67 l'Inde a été obligée d'engager 40 % de ses recettes d'exportation pour ses

achats alimentaires mettant en péril son industrialisation. Sur 35 ans (1949/50 à 1984/85), elle a connu 22 années déficitaires, années où la production intérieure de grains alimentaires a été inférieure à celles qui les ont immédiatement précédées dans le cadre d'une progression d'ensemble.

À partir de 1960/61, l'Inde s'est employée à rattraper la demande par une production intérieure toujours plus importante : « révolution verte », prix élevés à la production, protection du marché intérieur, stockage et distribution subventionnée d'aliments. Les résultats quantitatifs ont été au rendez-vous avec un recours sans précédent à l'agrochimie : 55 millions de tonnes de grains alimentaires en 1951 (pour 361 millions d'habitants), près de 150 millions de tonnes en 1985-86 (pour 750 millions d'habitants).

Cet effort de *reconquête du marché intérieur* et d'éradication des famines (insécurité alimentaire conjoncturelle) doit être situé dans le projet politique indien du parti du Congrès : développement industriel autonome de la « plus grande démocratie du monde », refus d'être inféodé aux deux Grands, aspiration à jouer un rôle international à la mesure de sa taille... Il s'agissait d'un préalable qui ne résoud pas les graves problèmes de sous-alimentation et de malnutrition qui touchent encore 40 % de la population, l'équivalent de la population totale de l'Afrique Noire !

Une option de ce type en Afrique sub-saharienne, dans le cadre d'États encore artificiels, d'économies extraverties mais protégées et peu efficaces et de sociétés en voie d'occidentalisation, présente bien des coûts nécessitant des arbitrages douloureux (COUSSY J. 1986) sans pour autant améliorer la sécurité des populations les plus vulnérables.

Dans l'Afrique ex-française, le *concept d'autosuffisance* vient-il à l'encontre de l'ex-pacte colonial — aux africains, la fourniture des productions tropicales, à la métropole ou à l'Asie celle de denrées alimentaires pour les citadins — ? Est-il une réponse à la baisse des cours des produits d'exportation, au déséquilibre de la balance des paiements ?

Au mieux, on tente d'apporter, sans résultats probants, une réponse au développement de la consommation du riz (au Mali, 96 kg par an et par personne en ville, mais 3 à la campagne) par le biais de grands périmètres hydro-rizicoles reposant sur une relation contractuelle très directive. Malgré (ou à cause) de cela, ce riz revient très cher (le double de son prix de vente au Sénégal, en 1981-82) et il est parfois exporté (au Nigéria pour celui de la SEMRY du Cameroun septentrional).

Il a fallu attendre les politiques d'ajustement structurel pour que l'on songe à une *politique incitatrice des prix à la production vivrière*. Solution miracle ? Pas partout. La faible élasticité de la production par rapport aux prix dans certaines zones conduit à penser qu'un relèvement des prix à la production conduirait les paysans à destocker et à étendre les surfaces cultivées plutôt qu'à augmenter les rendements : « *l'intensif nourrit et l'extensif rapporte* » (P. GOUROU). Une politique des prix favorable à la production suppose, en maints lieux, des changements structurels pour avoir tous ses effets... avec le risque de surproduction aussi difficile à gérer. C'est aussi vrai dans la C.E.E. qu'en Inde ou au Sahel en 1985-86. Par ailleurs, l'inorganisation des couches paysannes permettrait à d'autres acteurs d'être les grands bénéficiaires de cette opération, faute de changements structurels dans les filières vivrières. Résultat : plus grande vulnérabilité des producteurs aux aléas climatiques (réserves moindres) et renchérissement du coût de la vie pour les citadins défavorisés et les ruraux arrivant en ville.

À problèmes complexes, solutions largement mûries ! Celles-ci passent-elles par l'émergence d'exploitations paysannes « moyennes » marchandes — le

modèle punjabi transposé — répondant aux incitations<sup>25</sup>? Faut-il plonger dans l'austérité et l'insécurité le monde citadin pour soutenir un monde paysan moins homogène qu'on ne le dit<sup>26</sup>? Peut-on accentuer le transfert de ressources de la grande ville vers le reste du pays quand il est établi que celle-ci le subventionne déjà par le biais du budget (travaux de l'Institut d'urbanisme de Paris)?

## BIBLIOGRAPHIE

- ALDERMAN (H.), VON BRAUN (J.), SAKR (A.), 1982. — Egypt's Food Subsidy and Rationing System : A Description. Washington, IFPRI, *research report* n° 34, 80 p.
- AUDETTE (R.), GROLLEAUD (M.), 1984. — Le stockage non étatique des grains dans les pays sahéliens : bibliographie générale (inventaire, analyse, recommandations). Paris, OCDE-CILSS, 250 p.
- Banque Mondiale, 1986. — La pauvreté et la faim. La sécurité alimentaire dans les pays en développement, problèmes et options. Washington, Banque Mondiale, 77 p.
- BARKER (R.), HERDT (R. W.), 1985. — The Rice Economy of Asia. Washington, Resources for the Future/IRRI, John Hopkins University Press, 324 p.
- BRUNEL (S.) *et al.*, 1986. — Asie-Afrique : greniers vides, greniers pleins Paris, *Économica*, 192 p.
- CGIAR, 1985. — Summary of International Agricultural Research Centers. A Study of Achievements and Potential. Washington, CGIAR-World Bank, 30 p.
- CHALMIN (PH.), 1983. — Négociants et chargeurs : la saga du négoce international. Paris. *Economica*, 287 p.
- CHASTANET (M.), 1982. — Stratégies de survie et politique coloniale pendant la famine de 1903 dans la vallée du Sénégal. In : Sécheresse, famines et État en Afrique, 32 p. *multigr.* (à paraître).
- CHATTOPAPHYAY (B.), 1981. — Notes towards an understanding of the Bengal Famine of 1943. *Cressida Transactions*, I, 1 : 112-153.
- COURADE (G.), 1980. — Les plantations d'Univeler au Cameroun. In : Complexes agro-industriels au Cameroun : 7-126.
- COURADE (G.), BRUNEAU (M.), 1983. — Développement rural et processus d'urbanisation dans le Tiers-Monde. *Cah. ORSTOM, ser. Sci. Hum.* vol. XIX, n° 1 : 59-92.
- COUSSY (J.), 1986. — Coûts et conflits d'une politique d'autosuffisance alimentaire en période d'urbanisation rapide. In : Nourrir les villes en Afrique sub-saharienne, l'Harmattan : 367-383.
- DURAND DASTES (F.) 1982. — Famine et sous-alimentation en Inde. *Tricontinental*, n° 273, 11-25.
- FREUD (C.), RICHARD (J.), PAPAZIAN (V.), 1984. — Évaluation des interventions françaises dans l'île de San Nicolau (Cap Vert). Paris, MRE-CODEV, 110 p. *multigr.*
- GARCIA-SOUZA (J.), 1980. — A Basic-Needs Analytical Bibliography. Paris, OCDE, 310 p., *multigr.*
- GIRAULT (CH.), LA GRA (J.), 1977. — Réseaux de commercialisation et approvisionnement urbain en Haïti. In : Nouvelles Recherches sur l'approvisionnement des villes, CEGET-CNRS : 3-46.
- HIRSH (R.), BAILHACHE (R.), 1981. — Note sur l'autosuffisance alimentaire dans les pays sahéliens, et sur le projet de stocks céréaliers nationaux et régionaux de sécurité. Paris, CILSS-Club du Sahel, 21 p. *multigr.*
- HUGON (PH.), 1988. — La crise financière en Afrique sub-saharienne et l'intervention du Fonds Monétaire International, *Cahiers du Cernea*, n° 13, 80 p.
- KERMEL TORRES (D.), 1985. — Disponibilités et disparités alimentaires en Inde : l'impact du Public Distribution System. In *Terres, Comptoirs et Silos* : 235-256.
- LAURE (J.), 1986. — Des vivres ou du thé? L'alimentation et les conditions de vie de familles rwandaises. Paris, *Trav. et doc. ORSTOM*, n° 198, 339 p.
- LAXMINARAYAN (H.), TYAGI (S. S.), 1982. — Changes in Agrarian Structure in India, New Delhi, Agricole Publishing Academy, 163 p.
- LEFORT (R.), 1981. — Ethiopie : la révolution hérétique. Paris, Maspéro, 420 p. (170-183).
- MARCHAL (J. Y.), 1983. — Yatenga, Nord Haute-Volta : la dynamique d'un espace rural soudano-sahélien. *ORSTOM, Trav. et Doc. ORSTOM*, Paris n° 167, 874 p. + cartes, .
- MAURER (J. L.), 1986. — les mutations de l'agriculture indonésienne. *Études Rurales*, n° 99-100 : 87-113.

- MELLOR (J. W.), DESAI (G. M.) *et al.*, 1986. — Agricultural Change and Rural Poverty. Variation on a theme by Dharm Narain. N. Delhi, O.U.P., John Hopkins University Press, 233 p.
- OMS, 1974. — Manuel sur les besoins nutritionnels de l'homme. Genève-Rome, FAO n° 287, OMS n° 61.
- PERISSE (J.), 1982. — Les dimensions de la sous-alimentation : aspects méthodologiques. *Tricontinental*, n° 271 : 77-94.
- PIERMAY (J. L.), 1978. — Les mutations du milieu rural à proximité de la ville au nord de Bangui (Centrafrique). *Cah. ORSTOM, ser. Sci. Hum.*, XV, n° 2 : 187-205.
- PINSTRUP ANDERSEN (P.), 1985. — les prix alimentaires et les pauvres dans les pays en développement. *Problèmes Économiques*, n° 1953, (19 déc. 1985) : 16-23.
- ROCH (J.), 1986. — La dette extérieure et l'aide à l'endettement en Afrique de l'Ouest. Abidjan, CIRES, 22 p. dactyl.
- RUF (T.), 1988. — Histoire contemporaine de l'agriculture égyptienne, essai de synthèses. Paris, *Études et thèses, ORSTOM*, 290 p.
- SPITZ (P.), 1983. — Food Systems and Society in India : A Draft interim report. Genève, Unrisd, 393 p. (voir notamment pp. 243-302).
- SCHWARTZ (A.), 1985. — le paysan et la culture du coton. Paris, *Trav. Doc. ORSTOM*, n° 186, 106 p.
- THOMSON (A. M.), 1985. — Egypt : Food security and Food Aid. *Food Policy*, VIII, 3 : 178-186.
- TUBIANA (L.), 1981. — L'Égypte : agriculture, alimentation et géopolitique des échanges. *Maghreb-machreb*, n° 91 : 24-42.
- WEBER (J.), 1979. — Logiques paysannes et rationalité technique : illustrations camerounaises. In : Maitrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale : *Mém. ORSTOM*, n° 89 : 311-315.
- WILL (P. E.), 1983. — Le stockage public des grains en Chine à l'époque des Qing (1644-1911) : problèmes de gestion et problèmes de contrôle *Annales E.S.C.*, n° 2 : 259-278.
- WHO, 1985. — Energy and Protein Requirements : Report of a joint FAO/WHO/UNU expert consultation. Genève, WHO, Technical Report series 724, 206 p.

## NOTES

1. Voir aussi la note de J. C. WATERLOO sur les changements de concepts entre les deux dates (colloque INSERM, vol. 136 : 23-26).

2. C'est Alain FROMENT, spécialiste d'anthropologie nutritionnelle qui déclare : « À quoi bon entreprendre une coûteuse enquête de consommation alimentaire si l'on ignore les exigences énergétiques de la population considérée ? Les apports recommandés pour une femme enceinte ou allaitante vont de 2 500 à 2 800 calories, alors que bien des femmes d'Afrique ou d'Asie se contentent avec succès de 1 600 calories » (Mémoire de titres et travaux, 1983, p. 5).

En effet, les techniques et les concepts restent insuffisants pour rendre compte des inadéquations gênantes entre les bilans alimentaires et énergétiques car on ignore beaucoup des besoins physiologiques et des adaptations métaboliques dans les sociétés traditionnelles (A. FROMENT, 1986).

L'adaptabilité alimentaire humaine reste encore un domaine mal connu, notamment dans les sociétés vivant en symbiose avec des écosystèmes contraignants. Une étude menée par l'UR M.S.A. associée au MESIRES et au CNRS est en cours au Cameroun sur ce thème (DE GARINE, FROMENT et LOUNG).

3. J. PERISSE indique que la seule « source disponible de manière systématique se limite aux bilans alimentaires moyens par pays ». Ces calculs de bilan reposent sur les estimations de la production, des importations, des utilisations intermédiaires (stocks, pertes, alimentation animale, etc)... et sur la population. Pour nombre de pays, africains notamment, l'estimation de la production vivrière est un exercice très grossier. Et quand on sait que le recensement de la population d'un grand pays comme le Nigéria n'a été faite de manière fiable qu'en 1952, on comprend les limites d'un tel exercice.

4. Voir l'analyse de M. BEAUD sur ce thème (*Le Monde*, 7.03.87. p. 38)

5. Des publications récentes explicitent le point de vue de la Banque Mondiale :

— *Rapport annuel sur le développement du monde 1986*, 277 p. La deuxième partie de ce rapport est consacrée à la « politique du commerce et des prix dans l'agriculture mondiale » : 67-171.

— La pauvreté et la faim : la sécurité alimentaire dans les pays en développement : problèmes et options, 1986, 77 p.

La Banque, dans ses deux publications, défend l'idée qu'il ne peut y avoir de bonnes performances économiques si la sécurité alimentaire est sacrifiée. A long terme, celle-ci passe par une redistribution des revenus et une éradication de la pauvreté. C'est au niveau des mesures à prendre que la Banque reprend à son compte ces thèses qui répondent à la stratégie dite des besoins essentiels (Mac NAMARA, 1973).

6. Le Conseil Mondial de l'Alimentation, créé en 1974, a lancé en 1979, pour répondre à ce souci, le concept de « stratégie alimentaire » qui a été adopté au niveau d'un certain nombre d'instances (CEE notamment) pour conduire leur politique d'aide.

7. Sur cette question de la « détérioration des termes de l'échange », de fluctuations monétaires et d'inflation, on peut se reporter au cas bolivien représentatif jusqu'à l'absurde : change du peso bolivien en dollar passé de 196 en novembre 1984 à 8995 un an plus tard au cours officiel (1350 à 23284 au cours parallèle), inflation annuelle record (1381 % en 1984, plus de 10 000 % en 1985 !), effondrement des cours de l'étain, source de devises alors que la COMIBOL, société nationale, affiche les coûts de production les plus élevés parmi les grands producteurs (10 000 £ quand les prix internationaux sont passés de 8 500 à 3 800 £ !)...

Au niveau du pays, cocaïne et contrebande assurent en économie souterraine la « relève » d'un pays minier peuplé de paysans ! Dans les familles urbaines, Joseph LAURE (1986) a montré les variations brutales du pouvoir d'achat alimentaire consécutives à ces variations imprévisibles avec disparition des calories « très bon marché » et des protéines « bon marché ».

Voir : FRANQUEVILLE (A.), LAURE (J.), 1986. — La situation alimentaire en Bolivie, in : *Supplément La Lettre de Solagral*, n° 13 : 5-10, LAURE (J.), 1986 — Variations des salaires et des prix des aliments à la Paz (1975-1984) *Études et thèses*, Paris, ORSTOM, 158 p.

8. La FAO dans son étude sur « la capacité potentielle de charge démographique des terres du monde en développement » (HIGGINS G. M., KASSAN A. H., NAIKEN L., 1984) notait le décalage entre fortes densités de population et régions les plus favorables sur le plan des ressources naturelles. Dans la région tropicale chaude et humide, on ne comptait que 0,31 h à l'ha alors que la capacité de charge s'élevait à 0,71 h !

9. Record mondial de la dépendance alimentaire (comme consommateur d'aide alimentaire), le Cap Vert survit grâce à l'émigration qui touche ½ de la population masculine. Érosion, cycles pluviométriques défavorables, topographie accidentée, ce petit pays cumule « à plaisir » toutes les contraintes et tourne le dos aux ressources de la mer.

10. « *Les migrations ne sont ni la cause, ni la conséquence de l'incapacité du système rural à satisfaire les besoins des habitants. L'émigration participe du système... L'altération du paysage et la désagrégation sociale (qui pousse à émigrer) se conjuguent. Et, si leurs efficacités respectives ne suivent pas toujours le même rythme simple, elles produisent ensemble des effets cumulatifs* » (p. 796).

11. Un point de vue différent s'exprime dans les travaux d'Ingrid PALMER (UNRISD).

12. Au Togo, la culture du coton n'aurait pas été une culture imposée comme ailleurs. Cette culture se serait facilement intégrée dans la rotation des cultures apportant même un plus selon l'auteur, à la culture vivrière grâce à l'arrière-effet de l'engrais-coton. Le problème des prix relatifs et des rendements semble sous-estimé et l'on manque d'une évaluation nutritionnelle pour étayer cette vision optimiste.

13. Il s'agit ici d'estimations de l'impact de ces nouvelles variétés génétiques mises au point par le CIMMYT (Centro internacional de Mejoramiento de maiz y Trigo) au Mexique pour le blé et par l'IRRI (International Rice Research Institute) aux Philippines pour le riz. 47 millions d'ha de blé (dont 5,2 pour la Chine et 13,2 pour l'Inde) et 70 millions d'ha de riz (dont 32 pour la Chine et 22 pour l'Inde) sont ainsi plantés en VHP. À noter que la Chine a mis au point *seule* ses propres variétés.

14. Dans les seuls pays de l'Afrique de l'ouest (CDEAO), 15 pays sur 16 doivent deux fois et plus leurs exportations annuelles et le service de la dette s'élevait en moyenne par habitant et par an à 12 900 Fcfa en 1985. On constatait ainsi en 1984 une inversion des flux de capitaux. Les transferts nets s'orientent désormais du sud vers le nord !

15. Voir les travaux du CETRAL (Centre de recherche sur l'Amérique latine et le Tiers-Monde).

16. La destabilisation du système de protection sociale français a remis en selle la gestion *caritative* des effets de la crise. Les « restaurants du cœur » ne sont-ils pas le pendant français des « food stamps » américains ?

17. Pour certains, fort nombreux, le marché (la main invisible) reste le seul régulateur qu'il faut rendre le plus transparent possible.

18. Ces travaux sont résumés dans le rapport de la Banque Mondiale (1986) sur le développement du monde dans son chapitre 6 : 123-148 de l'édition française. *On ne peut que regretter l'absence de travaux partant d'hypothèses différentes.*

19. Cette chercheuse de l'IFPRI défend l'idée selon laquelle une meilleure rémunération des producteurs ruraux aurait des effets négatifs sur les pauvres urbains et les ouvriers agricoles et peu d'effets positifs sur les revenus des petits producteurs ruraux (cas de la Thaïlande).

20. Voir les travaux d'E. BERG et notamment l'étude sur l'évolution de la politique céréalière dans les pays du Sahel.

21. Sans avancer de jugement de valeur, il est impressionnant venant d'Afrique francophone, de voir, lors d'une catastrophe comme celle de Bhopal en Inde, l'impact des médias sur un tel événement obligeant à l'action un gouvernement pris de court !

22. Voir sur ce sujet les travaux de J. EGG (INRA) et de J. P. MINVIELLE (ORSTOM) sur le Burkina Faso AMIRA, 1988.

23. Nous reprenons ici la distinction de M. VOVELLE, 1982 — *Idéologies et mentalités*, Paris, la Découverte : 5-16).

D'un côté, un discours formulé par les classes dirigeantes pour justifier certaines options, de l'autre « des médiations et un rapport dialectique entre les conditions objectives de la vie des hommes et la façon dont il se la racontent, et même dont ils la vivent » (p. 16).

24. Les dépenses alimentaires sont, presque toujours, relativement plus élevées chez les ménages à faible revenu que chez les autres, pouvant atteindre parfois 80 % des dépenses totales. FAO, 1983 — *Review of Food Consumption Survey 1981*, Rome, 270 p.

25. La « recherche-développement » ne vise-t-elle pas l'émergence de cette catégorie de producteurs susceptible d'être sensibles aux innovations proposées par la « recherche » ? Si ces couches émergent en zone forestière (Côte d'Ivoire, Cameroun par exemple) sans intervention, qu'en est-il des régions sahéliennes ?

26. C'est le sens des propositions de J. GIRI émises au colloque patronné par C. MALHURET (Voir : le Sahel est-il condamné à la famine ? *in* S. BRUNEL, 1986, *op. cit.* p. 145). À rapprocher des discours agrariens de l'entre-deux-guerre en France tenus par des notables « indépendants et paysans ».